

& si-tôt qu'elle sera faite, de faire toute la diligence possible pour nous en apporter la réponse.

Si le sieur de Jumonville entendoit dire que les Anglois vont de l'autre côté de la grande montagne *, il ne passera pas la hauteur des terres, ne voulant en rien les troubler, & voulant maintenir l'union qui règne entre les deux Couronnes.

Nous recommandons au sieur de Jumonville de se tenir sur ses gardes contre toute surprise, tant de la part des Anglois que des Sauvages. S'il rencontre des Sauvages, il leur dira qu'il se promène pour voir ce qui se passe sur les terres du Roi, & prendre connoissance des différens chemins, & leur fera amitié. Fait au Camp du fort du Quesne, le vingt-trois mai mil sept cent cinquante-quatre. Signé CONTRECŒUR.

COPIE de la sommation dont M. de Jumonville étoit porteur.

Sommation que fera le sieur de Jumonville, Officier des troupes du Roi Très-Chrétien, au Commandant des troupes Angloises, s'il en trouve sur les terres du domaine du Roi.

MONSIEUR,

Il m'est déjà revenu par la voie des Sauvages, que vous veniez armé & à forces ouvertes sur les terres du Roi mon Maître, sans toutefois

* Ce sont les montagnes des Apalaches.